



Avis sur le rapport 5-1 de l'Exécutif régional
**Rapport de situation 2020 – Égalité Femmes/
Hommes**

Rapporteuse : Denise Paul

La loi du 4 août 2014 "pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" prescrit aux collectivités territoriales (article 61) de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport de situation 2020 comporte trois parties. Il aborde d'abord la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, situation basée sur les données extraites du bilan social 2019. Il expose ensuite les points saillants de la politique égalité de la Région, avant de terminer par le plan d'action 2021. Il est à noter que depuis la dernière édition, les résultats statistiques ont été enrichis de nouvelles observations genrées, en particulier grâce à la méthode dite de calcul vertical. Cette méthode compare la répartition au sein d'un même groupe (verticalement) sur un sujet, et non plus horizontalement, entre les femmes et les hommes.

Ce rapport évoque également la situation des femmes pendant la crise sanitaire.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport de situation 2020 – Égalité femmes-hommes et remercie la vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité et de la Citoyenneté et les services de la Région.

Nous disposons désormais d'un certain nombre de données sur quatre années, le Conseil régional a tenu compte de nos remarques des années passées, en particulier celles formulées l'année dernière.

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, risque de ne pas voir les réalisations attendues.

Dans les postes d'encadrement, les femmes demeurent sous représentées, ce qui n'est pas nouveau. Et si nous notons une évolution positive, celle-ci est très faible sur quatre années, les inégalités persistent. Subsiste, notamment, le plafond de verre empêchant la progression des femmes vers les strates supérieures du pouvoir et de décision.

L'écart salarial entre femmes et hommes se maintient. Certes, on ne peut pas imaginer que cet écart se résorbera en quelques années. Pour autant, la Région doit mener des actions plus volontaristes, assimilées à une sorte de discrimination positive, pour remonter la pente rapidement.

Nous notons que l'action n° 7, inscrite dans l'axe "Observer et anticiper", reprend le principe (exposé dans le rapport 2019) de saisir le CESER pour recueillir ses propositions vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, les perspectives 2021 de cette action prévoient "la mise en œuvre de certaines pistes d'action préconisées par le CESER sur la monoparentalité" ce dont nous nous félicitons. Deux de nos préconisations sont déjà ciblées dans ce document :

- 3.1 Flécher des aides spécifiques aux activités culturelles et sportives destinées aux familles monoparentales (parent et enfant) suivant des conditions de ressources.
- 6.1 Privilégier une approche globale de l'accès à la formation comprenant les coûts pédagogiques, les transports et les coûts périphériques dont ceux liés à la garde des enfants.

Il est également évoqué "la réalisation par le CESER des travaux sur le 2^e volet de la précarité, celui de l'isolement." La réflexion sur ce sujet est déjà engagée.

Nous relevons la volonté de la Région de mieux diffuser la culture de l'égalité dans son plan de formation. À cet égard, les actions de sensibilisation menées en direction des encadrant.e.s et des correspondant.e.s égalité sont intéressantes.

Le CESER note plusieurs actions importantes. Tout d'abord la Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bourgogne-Franche-Comté 2020-2024, adoptée en juin 2020, s'appuyant sur quatre axes :

- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- le développement et la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel,
- le renforcement de la mixité des filières et formations,
- le pilotage de la convention au niveau régional.

Nous retenons également la création, au printemps 2020, d'une deuxième implantation du Planning familial dans notre région (en Côte-d'Or, qui s'ajoute donc à celle de Chalon-sur-Saône).

Le CESER souligne également les initiatives menées en direction du monde sportif. Il souhaiterait toutefois qu'elles soient étendues à d'autres domaines, tels que la culture et l'ensemble du secteur associatif (éducation populaire, dont associations étudiantes...).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.



Déclaration de Nadhem Ben Rahma, au nom de la FAGE

Là encore en complément de l'avis du CESER. Du fait des compétences de la Région et de l'intérêt de sensibiliser dès le plus jeune âge, il est normal que la plupart des actions développées dans le rapport soient en direction des collèges-lycées notamment. Mais je tenais à appuyer, ici dans notre assemblée, la volonté du milieu associatif étudiant (et plus généralement je pense du milieu universitaire) de travailler sur les questions d'égalité femme-homme, et notamment sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

À savoir que depuis le 13 mars 2020, un décret relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique a été publié. Ce décret annonce la mise en place obligatoire, au sein des établissements de l'enseignement supérieur, de cellules traitant les questions de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

Le rôle de ces cellules ne doit pas seulement se concentrer sur le traitement de cas de victimes. Un enjeu de prévention se doit d'être réalisé. En effet, par des temps de formation, de prévention, de communication impulsés par les cellules, par les élu.e.s étudiant.e.s, et donc, pourquoi pas, par la Région, la sensibilisation à ces questions auprès de la communauté universitaire, qu'elle soit étudiante ou non, permettra (je l'espère) l'éveil des consciences et l'instauration d'un climat de sécurité dans nos établissements et notre société.